



# Rapport d'activité 2021

Amélie Braux

Coordinatrice de la mission d'appui aux PASS

# Sommaire

Préambule.....	2
I.    Présentation de la mission d'appui aux PASS.....	3
II.   Activité de la mission d'appui aux PASS.....	4
1.    Une typologie des patients accompagnés de plus en plus précise.....	4
a.    L'âge du public accompagné en 2021.....	4
b.    Le niveau de vie des patients accompagnés en 2021.....	5
c.    La couverture santé des patients accompagnés en 2021.....	7
d.    Diagnostic des problématiques des patients accompagnés.....	7
2.    La mission d'appui aux PASS, une prise en charge complexe.....	8
a.    Les activités principales de la mission d'appui aux PASS.....	8
b.    Les activités « Annexes » de la mission d'appui aux PASS.....	9
III.   Le développement sur un territoire rural sans cesse en mouvement.....	10
1.    L'Aller-Vers une pratique essentielle .....	10
2.    Le travail de partenariat, un travail de proximité.....	11
IV.   Les freins rencontrés et les leviers mis en place.....	13
1.    La mobilité.....	13
2.    Une disparité de l'offre de soin .....	13
V.    Bilan et projet pour l'année 2022.....	14
1.    Bilan des objectifs fixés.....	14
2.    Objectifs et projets pour l'année 2022.....	15
3.    Budget de l'année 2022.....	15
VI.   Conclusion.....	16

## Annexes :

- ❖ 1. Plaquette d'informations
- ❖ 2. Fiche de liaison
- ❖ 3. Liste des partenaires de la mission d'appui aux PASS de Neufchâtel en Bray
- ❖ 4. Rappel des chiffres de l'année 2020
- ❖ 5 Lettre d'intention pour l'Appel à projet : Projet de développement de l'Aller-Vers
- ❖ 6 Réponse de l'ARS – Projet de développement de l'Aller-Vers
- ❖ GLOSSAIRE

## Préambule

Le dispositif des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) sont des structures mises en place dans le cadre de la loi du 29 juillet 1998 et plus spécifiquement par la circulaire du 17 décembre 1998 relative à la mission de lutte contre l'exclusion sociale des Etablissements de Santé participant au Service Public Hospitalier. Elles ont pour mission de faciliter par l'accompagnement l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus démunies.

Elles sont régies par les textes de loi suivants :

- ❖ La loi d'orientation n°98-567 du 29 juillet 1998 relatif à la lutte contre les exclusions
- ❖ Le code de la santé publique, article L.6112-1, L.6112-3, L.6112-6
- ❖ La circulaire n° DGOS/R5/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS
- ❖ Les PASS s'inscrivent dans le projet Régional de Santé (PRS) et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

En 2016, alors que les PASS s'implantent sur la région Normandie depuis 1998, des territoires que l'on appellera « zones blanches » apparaissent. Ces territoires se caractérisent par leur ruralité, leur isolement, avec des indices de précarité préoccupants. L'idée de créer les « mission en appui aux PASS » est née.

Ces Missions d'Appui aux PASS sont pensées pour être destinées aux personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés dans la prise en charge de leur santé et dans le retour au droit commun. Elles doivent autant que possible travailler en articulation avec les centres hospitaliers de proximité équipés de PASS somatique\*. Afin de répondre de façon individuelle aux patients, un coordinateur à temps plein ayant une connaissance du terrain d'intervention est indispensable.

Une expérimentation est initiée en 2016, en implantant **les Missions d'Appui aux PASS en milieu rural** sur les secteurs de Bernay et de Neufchâtel en Bray. En 2018, l'ARS décide de pérenniser les missions d'appui aux PASS compte tenu de leur nécessité sur les « zones blanches ».

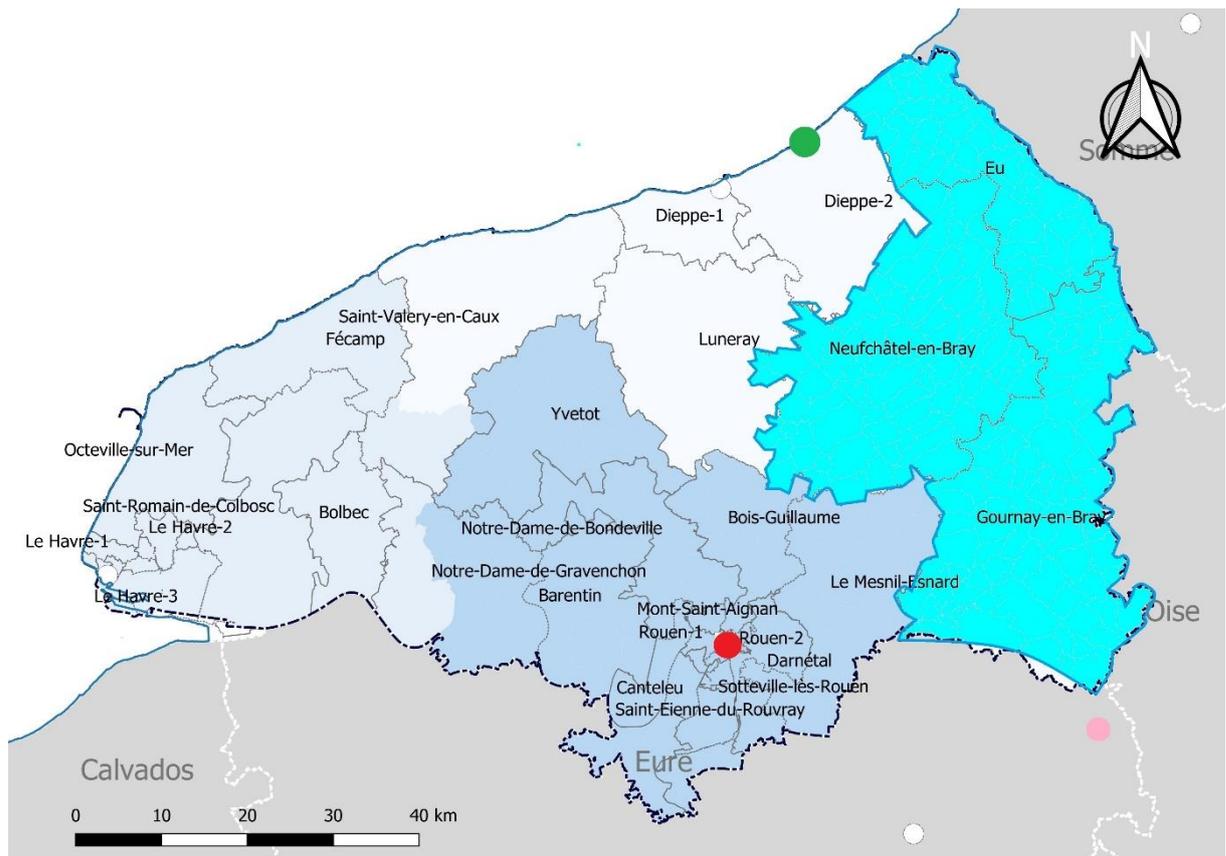
Après quasiment 2 ans d'existence sur le territoire la Mission d'Appui aux PASS de Neufchâtel en Bray montre son utilité dans la prise en charge des patients en rupture de soin. C'est au cours de cette année 2021 qu'un accord de financement a été obtenu pour le recrutement d'un poste d'Infirmier-ère Diplômé d'Etat. Un regard sanitaire sera aujourd'hui possible pour tout accompagnement des patients de la Mission d'Appui aux PASS.

\*PASS somatiques : PASS constituée d'une équipe pluridisciplinaire, le plus souvent un trinôme assistante sociale, infirmière et médecin.

## I. Présentation de la mission d'appui aux PASS

La mission d'appui aux PASS du territoire de Neufchâtel en Bray est mobile. Elle est rattachée au centre hospitalier Fernand LANGLOIS, 4 route de Gaillefontaine de Neufchâtel en Bray et s'inscrit dans le dispositif des PASS.

Elle intervient dans les zones dites « blanches » : canton de Neufchâtel en Bray, canton de Gournay en Bray, et canton d'Eu, soit 177 communes. Dans le cadre de ses accompagnements la mission d'appui aux PASS a la possibilité de s'appuyer sur les PASS du territoire (Rouen, Dieppe, Gisors).



Carte du secteur d'intervention de la mission d'appui aux PASS de Neufchâtel en Bray

**rouge**, PASS de Rouen  
**rose** PASS de Gisors  
**vert** PASS de Dieppe

La mission d'appui aux PASS est de permettre aux personnes les plus précaires et éloignées du soin de retourner dans le droit commun. Dans les secteurs les plus éloignés des PASS, le professionnel de la mission d'appui vise à répondre aux besoins sanitaires et sociaux des personnes repérées principalement par les urgences et les partenaires de ces territoires.

Au premier accueil, le professionnel évalue, parfois en présence des partenaires déjà présents auprès de la famille, et oriente vers les dispositifs de droit commun ou accompagne la personne le temps nécessaire.

Les objectifs de ce dispositif sont:

- de permettre l'accès aux droits et aux soins,
- de lutter contre le renoncement aux soins,
- d'éviter le recours inadapté aux urgences,
- de coordonner le parcours de santé sur les territoires isolés dits « blancs » à la croisée de plusieurs PASS.

Le poste de coordinatrice en mission d'appui aux PASS de Neufchâtel en Bray, était occupé de 2016 à 2019 puis resté vacant jusqu'en mars 2020. La coordinatrice en poste est employée à temps plein en contrat à durée indéterminée. Elle bénéficie d'un bureau individuel adapté à recevoir des patients, d'un véhicule de service, d'un téléphone professionnel et d'un ordinateur portable. Elle était placée sous la responsabilité de l'adjoint au directeur délégué, Monsieur BLONDE sur l'année 2021. Seulement, compte tenu notamment de l'arrivée d'une Infirmière au cours de l'année 2022, la mission d'Appui aux PASS est dorénavant sous la responsabilité de la cadre supérieure de Santé, Madame RESMOND.

## **II. Activité de la mission d'appui aux PASS**

Sur l'année 2021, la mission d'appui aux PASS a accompagné 124 patients, contre 64 en 2020, soit une augmentation de quasiment 100% de prises en charge supplémentaires. Cette augmentation peut s'expliquer par l'absence de période de confinement strict, comme nous l'avons connu l'année précédente. En effet, malgré les périodes de restriction sanitaire la mission d'Appui aux PASS a continué tout au long de l'année de rencontrer les patients et les partenaires. L'année 2021 peut donc servir de base pour le recueil des informations collectées étant donnée la continuité de l'intervention.

Courant 2021, le travail autour du partenariat, commencé l'année précédente, a continué mais s'est aussi confirmé. En effet, le réseau partenarial de la Mission d'Appui aux PASS est important mais aussi riche d'échange de pratiques.

L'activité de la mission d'Appui aux PASS se déroulant principalement au domicile des patients, la coordinatrice a effectué 16 336 km sur l'année 2021. Il est important de souligner ces distances car elles font parties intégrantes de « l'Aller-Vers ». Il est indispensable d'être mobile pour accompagner les patients dans un secteur souffrant de la ruralité et de l'absence de service de proximité.

### **1. Une typologie des patients accompagnés de plus en plus précise**

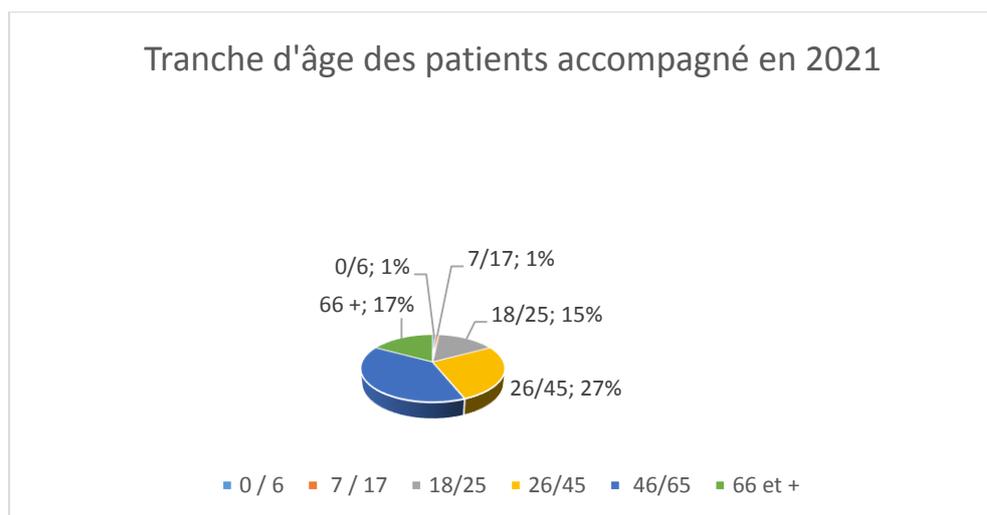
En toute logique la mission d'appui aux PASS a accompagné quasiment deux fois plus de patients en 2021 dans leur parcours de soin comparé à 2020 où l'année d'exercice était incomplète. Pour autant, le ratio homme /femme reste constant avec quasiment autant d'accompagnement pour l'un comme pour l'autre (51%/49%). Nous pouvons préciser que 39% de ces patients vivent en couple, en 2020 nous avions 60% de patients vivant en couple.

L'ensemble des statistiques qui suivent sont sur une base de 124 patients accompagnés.

#### **a. L'âge du public accompagné en 2021.**

L'âge des patients accompagnés est quasiment le même. En effet, la tranche d'âge des plus accompagnés reste les 46 à 65 ans avec 38%, vient ensuite les 26/45 ans avec 32%, soit 70% ; durant l'année 2020, cette tranche d'âge regroupait 64 %. Nous faisons le même constat pour la tranche d'âge

18/25 qui représente 19% en 2021, contre 16% en 2020. Par contre, du fait de sollicitation de CMS, la mission d'appui aux PASS a accompagné deux enfants en bas âge dans leur parcours de soin. Ces accompagnements ont permis de prendre un nouvel angle d'approche. L'accompagnement étant demandé pour l'enfant, les parents ont dû également participer, et prendre toute leur place de référents. Ces accompagnements n'ont pas duré dans le temps, le premier patient ayant déménagé rapidement. Pour le second, la mère a pris en compte les conseils et a pu mettre en place les soins nécessaires au bon développement de son enfant.



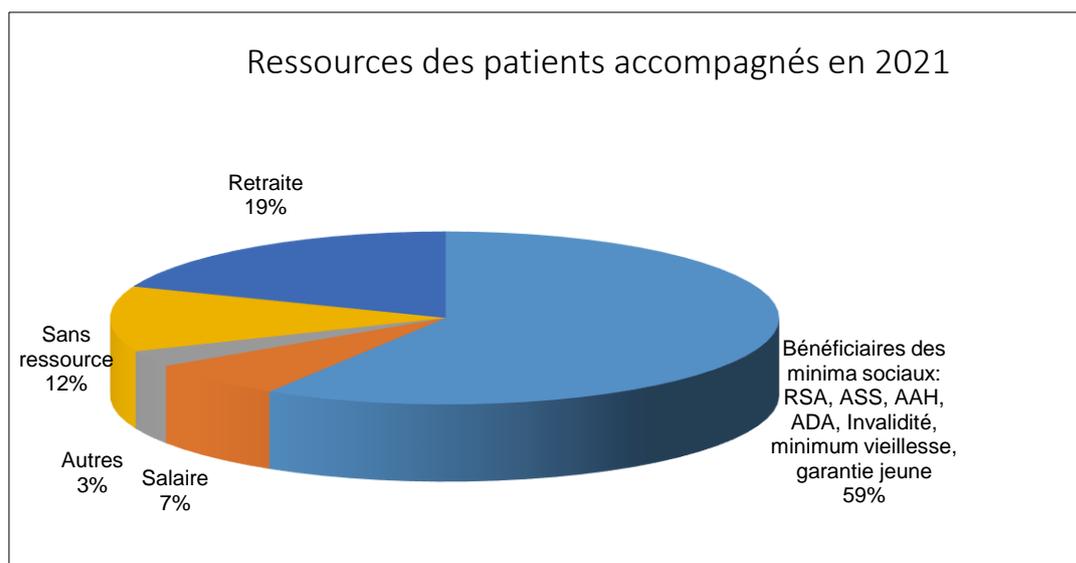
#### b. Le niveau de vie des patients accompagnés en 2021

Tout comme l'année dernière, il semble intéressant de rappeler quelques chiffres afin de comprendre au mieux les difficultés financières dont sont sujets les publics accompagnés par la Mission d'Appui aux PASS :

- Le seuil subjectif de pauvreté en 2021 est de 1175€/mois pour une personne vivant seule<sup>1</sup>
- Le SMIC est en 2021 de 1230€/mois
- Le RSA lorsque la personne vit seule est de 565.34€/mois
- Lorsque la personne vit en couple 848.01€/mois
- L'Allocation Adulte Handicapé est de 903€/mois
- Le minimum vieillesse est de 903€/mois

La majorité des patients accompagnés par la mission d'Appui aux PASS est bénéficiaire des minima sociaux ; avec 59%, nous observons un chiffre en augmentation de 12 points avec l'année 2020. Ce chiffre représente donc plus de la moitié des personnes accompagnées. Nous observons également une augmentation de la part des patients accompagnés sans ressources avec 12% contre 9% en 2020. Par contre, la part du public vivant avec une retraite a baissé ; nous passons de 33% en 2020 à 19% en 2021, soit 12 points en moins.

<sup>1</sup> Source IPSOS 2020 pour le secours populaire



La plupart des patients accompagnés ne connaît pas les possibilités d'accès aux soins, notamment le 100% santé. En effet, « depuis le 1er janvier, l'offre « 100 % Santé » pour les lunettes, les audioprothèses et le dentaire (couronnes, et dentiers) donne accès à des soins et des équipements pris en charge à 100 % après remboursement par l'Assurance Maladie et les mutuelles. Le 100 % Santé se déploie depuis 2019. En 2021, tout est en place pour les aides auditives et l'optique. Le dispositif pour le dentaire inclura encore plus de soins en 2022. »<sup>2</sup>

Lors de la première rencontre, après avoir fait un point sur la situation administrative du patient (droit Sécurité Sociale, partenaires déjà présents, ...), nous faisons une évaluation des soins en cours, et des soins non réalisés. Nous approfondissons les raisons de cette absence de suivi et pour finir de leur crainte à engager des soins.

Nous faisons alors le constat qu'une grande majorité des patients à la crainte du reste à charge une fois les soins engagés. Nombre de patients rapporte des frais demandés par les spécialistes et ceci malgré une Complémentaire Santé Solidaire (CSS) active au moment du soin. Comme nous pouvions l'expliquer l'année précédente, une honte de ne pas pouvoir payer mais aussi de ne pas connaître leurs droits les empêche de continuer. Beaucoup ont eu une expérience négative avec un praticien, expérience qui les empêche de reprendre seul leur parcours de soin. Un soutien ou un accompagnement physique est alors nécessaire pour, au moins, relancer les démarches de soin.

Les difficultés financières ont alors pour conséquences de freiner l'accès aux soins de façon importante. Selon ODENORE, « diagnostic quantitatif du renoncement aux soins dans 18 départements » de juin 2016, 58% des patients renoncent à leurs soins à cause du reste à charge.

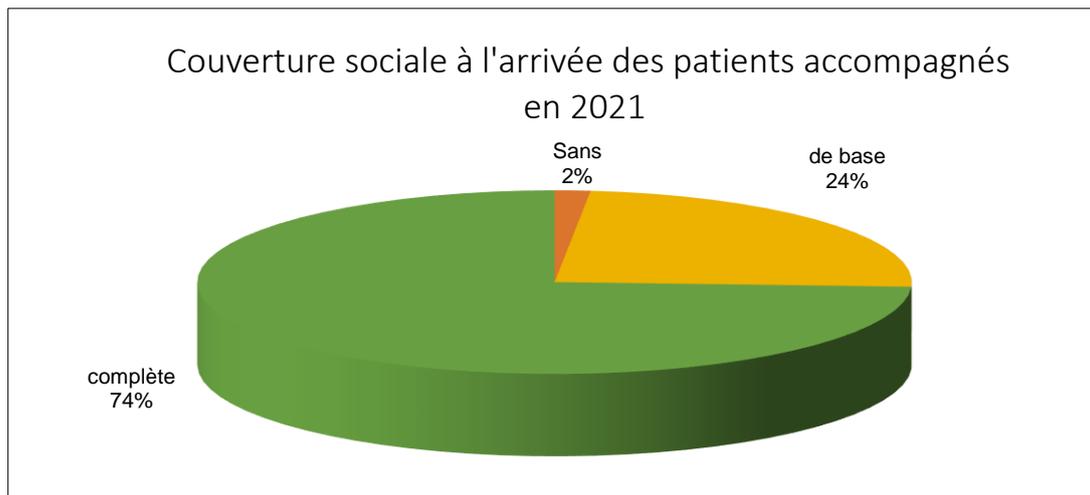
Durant cette année 2021, 14 dossiers d'aide financière ont été rédigés. Ces demandes sont faites pour des soins tel que des semelles orthopédiques, frais d'hôpitaux, pour les patients ayant des revenus au-dessus du seuil donnant droit à la CSS. Ils contractent alors une mutuelle et ont donc un reste à charge. Les aides financières faites sur l'année 2021 débloquent aussi des frais annexes aux soins qui sont indispensables pour la bonne continuité de la prise en charge. Par exemple, travailler la mobilité, l'autonomie, l'hygiène, l'installation au domicile....

<sup>2</sup> Site de la CPAM, le 100% santé.

La part des personnes accompagnées percevant une retraite est de 19%, nous notons que l'accompagnement de ces patients a baissé de 14 points. Nous ne pouvons expliquer cette baisse de façon objective. En effet, la mission d'appui aux PASS accompagne les patients en fonction des rencontres faites lors des démarches de « l'aller-vers » mais aussi en fonction des orientations faites. Pour autant, sur ces 21 personnes accompagnées plus de la moitié vivent avec un minimum vieillesse, et souffrent de solitude. Les accompagnements vers les soins sont parfois compliqués à mettre en œuvre du fait de leur faible mobilité. En effet, certains patients ne peuvent monter dans la voiture de la mission d'appui aux PASS mais aussi se déplacer dans les établissements médicaux. Nous arrivons, lorsque cela est possible, à obtenir des bons de transport via les médecins traitants. Mais ces bons de transports restent conditionnés à une reconnaissance d'Affection de Longue Durée. Un parcours de reconnaissance de la pathologie est donc indispensable avant l'obtention de cette reconnaissance.

c. La couverture santé des patients accompagnés en 2021

Dans 74% des situations, les personnes accompagnées ont une couverture sociale complète dès le début de la prise en charge, soit 92 patients. 35 patients ont dû avoir une ouverture de droits CSS mais seulement, 2 patients n'avaient pas de droits ouverts.



Nous observons que des patients dont les dossiers étaient clos rappellent pour renouveler leur Complémentaire Santé Solidaire. En fonction, de leur situation nous renvoyons vers les partenaires ou nous reprenons l'accompagnement afin de finaliser des soins en cours.

Aucune demande d'Aide Médicale d'Etat n'a été faite cette année par la mission d'appui aux PASS.

Les échanges avec la CPAM ont permis d'obtenir des réponses rapides aux demandes effectuées. En effet, nous avons pu avoir des retours de dossiers validés sous 10 jours pour les patients dont des soins étaient en cours mais qu'ils n'avaient pas renouvelé leur droits CSS.

d. Diagnostic des problématiques des patients accompagnés

Lorsque nous recevons une demande d'orientation pour un suivi, un premier entretien avec le partenaire a lieu. Lors de ce premier échange, nous notons les motifs de la première demande d'orientation, ces motifs sont réévalués au fur et à mesure de l'accompagnement. Ainsi nous pouvons observer que les patients accompagnés par la mission d'appui aux PASS, sont pour la plupart sujet à :

- la détresse et l'épuisement,
- l'isolement social,
- des problématiques de mal logement,
- des maladies en lien avec l'addiction,
- des difficultés financières,
- des problèmes psychiques ou apparentés,
- une situation de handicap
- et/ou de vulnérabilité.

En effet, sur cette année 2021, beaucoup d'échanges ont pu avoir lieu avec l'équipe du CSAPA qui consulte au sein des locaux de l'hôpital. Ces échanges ont permis à la professionnelle de travailler sa posture professionnelle afin de répondre aux mieux à leur besoin. Pour autant, aucune orientation vers le CSAPA n'a pu se faire car il est compliqué pour les patients souffrant d'addiction de commencer des soins. Mais le lien partenarial permet d'échanger dans le cadre du secret partagé sur les accompagnements et par conséquent d'améliorer la prise en charge globale.

Nous observons aussi, un sentiment de solitude pour beaucoup de patients accompagnés. Leurs parcours de vie se ressemblent souvent. L'addiction, la dépression, les conflits familiaux, mais aussi la mobilité engendre des situations où les patients se retrouvent seuls, ayant comme unique visite l'infirmière libérale, et/ou l'auxiliaire de vie, quand cela est prévu.

Nous notons également que de plus en plus de patients accompagnés ne mangent qu'une seule fois par jour. Ils expliquent qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour s'alimenter trois fois par jour. Cette situation est ensuite devenue une habitude de vie. Nous les sensibilisons à l'importance de se nourrir régulièrement et des impacts que cela peut avoir sur leur métabolisme. Dans une grande majorité des cas ces patients ont des droits ouverts aux distributions de colis alimentaires. Si cela, n'est pas le cas, nous les orientons rapidement pour qu'ils puissent se nourrir à moindre coût.

## **2. La mission d'appui aux PASS, une prise en charge complexe**

### **a. Les activités principales de la mission d'appui aux PASS**

Les actions de la mission d'appui aux PASS sont diverses et variées, l'idée majeure étant de faire avec le patient au plus près de son quotidien. Pour ce faire, la professionnelle a rempli 35 demandes de Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sur l'année 2021 et effectué 2 ouvertures de droits PUMA. En parallèle c'est aussi 82 démarches administratives en lien avec la CPAM. Ce peut être une demande de CSS, une demande d'aide financière, ou de rétroactivité des droits,... Le partenariat avec la CPAM est essentiel pour le quotidien professionnel de la coordinatrice. Nous faisons le constat que les échanges sont de qualités, que les réponses sont rapides et aussi qu'une demande considérée comme « urgente » est réellement traitée avec efficacité.

Comme nous le citons plus haut, la professionnelle va au domicile des patients lorsque cela est rendu possible par l'accord du patient mais aussi par la garantie de sécurité au domicile (243 visites à domicile sur l'année 2021). La mission d'appui aux PASS c'est aussi accompagner physiquement vers les structures médicales et sanitaires les patients accompagnés (74 accompagnements en 2021). Nous notons que contrairement au début, les partenaires ont bien entendu les missions de la mission d'appui aux PASS, et ne la sollicite plus pour prendre en charge l'accompagnement, seulement. Cette

compréhension est essentielle dans les actes du quotidien, évitant ainsi les mauvaises orientations et ainsi générer de la perte de temps dans la prise en charge du patient.

La mission d'appui aux PASS a pu tout au long de l'année profiter des locaux des nombreux partenaires, comme les Centres Médicaux Sociaux, les Centres Communaux d'Action Sociale, ainsi que certaines mairies mettant à disposition une pièce. Ces permanences « externes » sont au nombre de 151 sur l'année 2021.

Le partenariat est devenu un des piliers de l'accompagnement pour la mission d'appui aux PASS. 814 échanges de mails, téléphoniques, ou encore formels ont pu avoir lieu sur l'année 2021. Attention, ce chiffre n'est pas exhaustif car il ne prend pas en compte certains échanges qui ont lieu entre deux rendez-vous ou en fin de journée. La professionnelle met l'accent sur l'importance d'échanger avec les partenaires de son réseau dans l'intérêt de l'accompagnement du patient, et ainsi avoir une cohérence. Mais aussi continuer d'affiner le regard critique sur certaines situations. Il est important de ne pas se sentir seul quand nous sommes quotidiennement dans la vie des patients, des relais sont parfois nécessaires pour le bien être de chacun. Nous avons fait l'expérience cette année, où plusieurs points d'étapes partenariaux ont permis de garantir un accompagnement global.

#### b. Les activités « Annexes » de la mission d'appui aux PASS

La mission d'appui aux PASS a pour mission d'accompagner le patient dans son parcours de soin et de santé, ce qui implique d'effectuer des démarches diverses et variées. Dans le cadre de son accompagnement la coordinatrice a fait 5 démarches de protection :

- demande de mise sous protection judiciaire,
- signalement au Procureur de la République

Des demandes d'aides financières ont aussi été effectuées dans un cadre plus large. En effet, si l'on prend la santé au sens large, chaque acte du quotidien a une ou des conséquences sur l'état de santé du patient. Ainsi 11 demandes d'aides financières et matérielles ont été réalisées. Nous pouvons citer plus particulièrement une demande pour le financement d'un contrôle technique, car sans contrôle technique pas de travail, sans travail les symptômes d'ennui et de dévalorisation arrivent rapidement, donc le risque de dépression grandit.

Suite à des échanges avec les autres PASS, il semble important de préciser que ces dossiers ou/et demandes sont réalisés après une concertation avec les partenaires travaillant auprès du patient. Ainsi la relation partenariale est maintenue mais aussi active. Il est important que le patient repère les différents acteurs de son projet de vie pour ainsi s'approprier les démarches en cours.

Nous notons aussi que certains patients ont un a priori concernant les assistantes de service social. Nous travaillons ensemble, pour beaucoup, depuis plusieurs années. Une relation de confiance existe mais aussi le respect de leurs pratiques professionnelles. Ainsi des accompagnements au premier rendez-vous ont eu lieu pour rassurer le patient et ainsi faire tomber l'image préexistante. Ces accompagnements sont au nombre de 7, ils ont tous débouché sur un accompagnement social de qualité.

### **III. Le développement sur un territoire rural sans cesse en mouvement**

La mission d'appui aux PASS est implantée au cœur du Pays de Bray. Le territoire est étendu mais aussi riche de nombreuses d'associations et de structures qui s'adaptent et réfléchissent pour continuer de développer les accompagnements et l'aide apportée aux habitants.

Pour ce faire la démarche de l'Aller-Vers prend tout son sens d'autant plus suite à la crise sanitaire que nous traversons depuis maintenant quasiment 2 ans. Il devient essentiel de se rendre au plus près des patients et de les accompagner à retrouver un quotidien plus « ordinaire ».

Le travail de partenariat est omniprésent dans le quotidien de la mission d'appui aux PASS.

#### **1. L'aller-Vers une pratique essentielle à la mission d'appui aux PASS**

*L'Aller-Vers peut se définir comme « une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale, qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription, d'accompagnement. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle permet d'intégrer dans les pratiques les situations de non-demande de certains publics (pas seulement des personnes vulnérables) et engage les acteurs à se situer dans une pratique proactive, pour entrer en relation avec ces publics. »<sup>3</sup>*

Cette démarche est réaffirmée depuis plusieurs années comme une pratique indispensable à l'accompagnement des publics les plus en difficulté, ou les plus en marge d'un système dans lequel ils ne se retrouvent pas.

Afin de continuer à développer cette démarche, une lettre d'intention en réponse à un appel à projet a été rédigée en septembre 2021 (cf. annexe 5). La mission d'appui aux PASS est initialement constituée d'une seule professionnelle, comme nous le disions plus haut. Elle doit assurer les visites à domicile, le suivi et la gestion des dossiers, le travail de secrétariat, ainsi que les rencontres partenariales afin de continuer de développer la mission et la participation aux réunions. Lors de cette deuxième année d'exercice, il est fait état que la démarche d'aller-vers est délicate à mettre en place compte tenu de l'activité.

La lettre d'intention vise à financer un poste d'infirmier et ainsi développer plusieurs objectifs :

- Limiter les mises en danger du professionnel lors des visites à domicile et notamment lors de la première évaluation
- Améliorer les prises en charge des patients et leurs délais
- Réaliser des évaluations sanitaires et sociales grâce aux compétences complémentaires de l'infirmière et du travailleur social
- Développer les missions sur l'ensemble du territoire d'intervention de la mission d'appui aux PASS.

Le 7 décembre 2021, l'hôpital de Neufchâtel en Bray a reçu un accord pour un financement complémentaire de la Mission d'Intérêt Générale (MIG) dans le but de continuer de développer l'Aller-Vers.

---

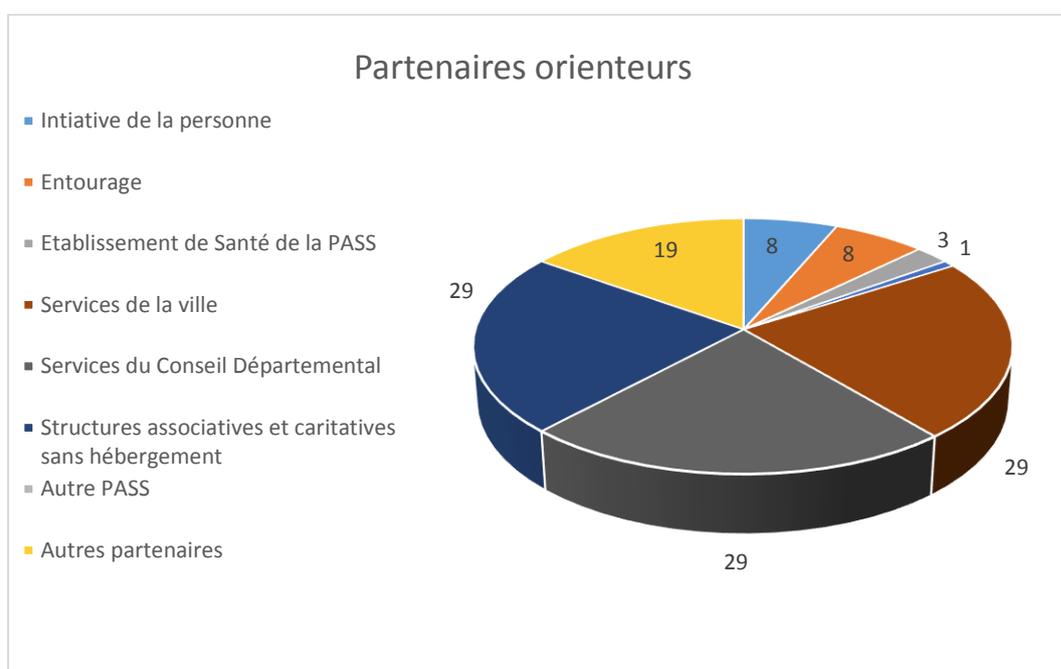
<sup>3</sup> Source, Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, Note de cadrage de la formation « aller-vers »

Le recrutement du professionnel a débuté rapidement, et la prise de poste effective s'est faite le 1 avril 2022. Madame CAUCHOIS Julie, infirmière diplômée d'Etat a rejoint l'équipe de la mission d'appui aux PASS de Neufchâtel en Bray.

Compte tenu de l'activité de la mission d'appui aux PASS (124 patients accompagnés), il a été difficile de maintenir cette démarche régulièrement. Toutefois, deux participations à des distributions alimentaires ont pu être organisées, avec les centres sociaux de Bellencombre, Caravelle et l'Atelier de Blangy. Lors de ces distributions une dizaine de patients a pu être accompagnée. Cette démarche de « l'Aller-Vers » offre aux bénéficiaires une aide, un accompagnement mais surtout des conseils. Ils ont pour la plupart des interrogations concernant leur parcours de soin sans oser en parler avec les personnes qui les entourent au quotidien.

## 2 Le travail de partenariat, un travail de proximité

Le partenariat commence dès l'orientation du patient par les partenaires du secteur. Sur l'année 2021, les principaux orienteurs sont les services de la ville et les services du département avec 29 orientations chacun. Nous notons une augmentation importante des orientations par les services du département. Il est vrai que la période du COVID n'avait pas facilité leur accompagnement ; par conséquent les orientations n'étaient pas facilitées. Ensuite viennent les structures associatives avec 29 orientations également dont les patients rencontrés lors des démarches d'Aller-Vers. Nous avons eu 3 orientations en interne de l'hôpital de Neufchâtel en Bray afin de continuer le parcours de soin à la sortie de l'hospitalisation. Il est vrai que ce nombre nous semble encore bien bas. Un travail en interne reste à faire afin que les missions de la PASS soient connues dans son propre établissement d'accueil. Il y a 16 personnes qui ont contacté la mission d'appui aux PASS de leur propre gré pour bénéficier d'un accompagnement.



Le travail de partenariat prend une place importante dans le quotidien de la mission d'appui aux PASS, cela représente au moins 814 échanges sur l'année 2021. La coordinatrice essaie, tant que cela est possible, de garder le lien avec les partenaires déjà existant autour du patient accompagné mais aussi de réorienter et de coordonner dans l'intérêt du patient. Ces liens se font par mail, par échange

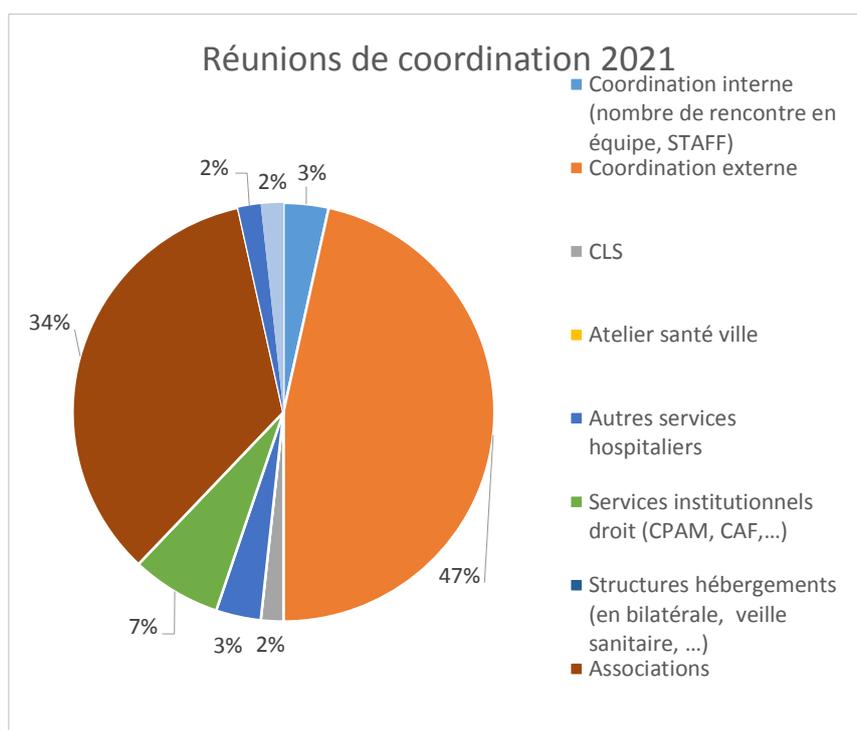
téléphonique, mais aussi de façon formelle lorsque la coordinatrice se déplace dans les locaux des partenaires pour s'entretenir avec les patients. Cette coordination permet un accompagnement de qualité mais aussi d'échanger sur la situation du patient et ainsi trouver des solutions communes pour faire avancer sa situation..

Une convention d'occupation des locaux a pu être signée avec le Département afin d'avoir accès aux Centres Médicaux Sociaux du secteur d'intervention. Cette convention est à renouveler tous les ans.

La coordinatrice de la mission d'appui aux PASS participe aux Commissions de Coordination (les CoCoor) de 3 CLIC : de la Vallée de Bresle, du Pays de Bray antenne du Sud et du Nord. Lors de ces temps d'échange de nombreux partenaires sont présents, nous échangeons de situations complexes. Ces réunions sont à raison de 3 par mois. La participation à ces temps d'échange est essentielle, on y rencontre les partenaires locaux mais nous pouvons aussi réfléchir à plusieurs et ainsi prendre du recul. La coordination externe à la mission d'appui aux PASS représente en effet, 43% des temps d'échanges.

Le réseau partenarial de la mission d'appui aux PASS n'a que très peu évolué au cours de l'année 2021. Il s'est surtout confirmé avec les différents partenaires orienteurs qui ont pu affiner leurs orientations vers la Mission d'appui aux PASS. Nous avons également précisé les objectifs de l'accompagnement par la PASS afin de prendre en charge le plus rapidement possible les patients qui en ont besoin.

Le travail de la coordinatrice est aussi de coordonner dès que cela est possible les patients dans le droit commun. Nous observons qu'il est compliqué à ce jour de garantir une sortie du dispositif. En effet, l'accompagnement commencé s'étale au minimum sur 1 an pour les soins de base (ophtalmologue et dentiste). Si à cela s'ajoutent des consultations avec des spécialistes, la prise en charge s'allonge d'autant plus. Nous réfléchissons avec la coordination des PASS ainsi que la responsable de la mission d'appui aux PASS à des alternatives afin de définir les conditions de sorties de l'accompagnement. Mais aussi les possibilités d'orientation en fonction des partenaires existant sur les secteurs.



#### **IV. Les freins rencontrés et les leviers mis en place**

En 2020, et après seulement, quelques mois d'activité sur le poste, la mobilité et l'absence de praticiens sont les principaux freins apparus. Nous pouvons confirmer cette tendance sur 2021.

##### **1. La mobilité**

Nous avons effectué 74 accompagnements sur l'année 2021, 67 accompagnements concernent des rendez-vous médicaux, et 7 concernent des accompagnements dans des structures du médico-social. Il est vrai que pour certains patients, rencontrer l'assistante sociale de secteur est une crainte. Nous leur proposons alors de faire le lien en les accompagnant au premier rendez-vous, cela les rassure.

Nous avons été vigilant à n'effectuer des accompagnements lorsque cela été nécessaire, ou à la demande du médecin traitant. La recherche d'une autonomie est essentielle dans l'accès aux soins. Il faut que le patient puisse retourner seul voir son spécialiste.

Des groupes de travail organisés par Mob'Action ont eu lieu tout du long de l'année. Lors de ces temps d'échange des flyers à destination des personnes de plus de 60 ans ont été conçus afin de répertorier l'ensemble des services qui leur sont destinés. Le travail continue sur cette thématique. Toutefois, nous regrettons que ne soient concernés que les plus de 60 ans. Nous réfléchissons à travailler avec les partenaires pour que les 18-60 ans puissent aussi bénéficier de ces temps de réflexions et ainsi trouver des solutions à leur mobilité.

Des orientations vers Mob'Action ont été faites afin d'accompagner les patients les plus en difficulté dans la recherche de solution pour être davantage mobile.

Nous observons qu'avec un peu d'accompagnement des patients qui se disaient incapables de prendre le bus, le font aisément après avoir passé le cap de la première fois. Certains continuent ainsi seuls leurs soins chez le dentiste. Nous continuons d'échanger avec eux par téléphone pour garantir le bon suivi de leurs soins.

##### **2. Une disparité de l'offre de soin**

L'offre de soin est un frein important dans le quotidien de la mission d'appui aux PASS et ceci dès la prise de poste.

Toutefois, une meilleure connaissance du secteur et des partenaires ont permis dans un premier temps d'obtenir des consultations plus facilement dans certains cabinets.

Mais les départs en retraite des praticiens sans que ces derniers ne soient remplacés augmentent l'absence de suivi médical et contraignent ceux qui restent à limiter les prises de rendez-vous. Ainsi nous avons vu trois consultations annulées par un ophtalmologue, nous demandant de le recontacter un mois après. Lorsque nous l'avons recontacté, il ne prenait plus de nouveau patient... Ainsi pour les patients de la Communauté de Commune des trois villes Sœurs, nous sommes contraints de nous rendre soit à Abbeville, Amiens mais plus sur Dieppe, où les ophtalmologues ne donnent plus de rendez-vous en ce moment.

Des secteurs comme EU et GOURNAY en BRAY, ont été confrontés à des départs importants de médecins traitants. Même si cela était connu par les administrations, aucun remplaçant n'a pu être

recruté pour le moment. Les patients se retrouvent sans médecin donc sans possibilité de faire renouveler leurs ordonnances. Nous n'avons pas de solution pour eux. Des orientations vers les PASS de DIEPPE ou GISORS ont été faites. Seulement, cette solution n'est pas pérenne. Les médecins des PASS ne pouvant pas pallier le manque de médecin traitant.

## **V. Bilan et projets pour l'année 2022.**

Au moment de la rédaction de ce rapport d'activité (mars 2022 ), la file active est de 59 patients. De nouveaux patients sont orientés régulièrement par les partenaires. Des relais sont envisagés pour les patients mais cela n'est pas si simple.

Toutefois, cette activité importante motive et développe l'envie d'aller plus loin dans la construction de la mission d'appui aux PASS.

### **1 Bilan des objectifs fixés**

Le travail de partenariat reste un objectif important pour l'année 2022. La présentation de l'infirmière aux différents partenaires permettra d'échanger avec chacun sur nos missions respectives et ainsi veiller à un travail partenarial de qualité.

Une rencontre avec le SAMSAH – APF a pu avoir lieu dans l'année, nous n'avons pas eu l'occasion de travailler ensemble pour le moment.

Une rencontre avec l'équipe de la MSA, s'est aussi déroulée en présence de la coordinatrice de la PTA. Toutefois, des questionnements persistent sur le traitement des dossiers lorsque le patient est soumis à la protection maladie MSA.

Une participation à un temps d'échange avec les jeunes de la mission locale Rurale du Talou à Neufchâtel en Bray a pu avoir lieu. C'était très intéressant de découvrir leur vision de la santé et de l'accès aux soins. Toutefois, cela demande à aller plus loin dans la sensibilisation à leurs droits pour les adultes de demain.

Nous regrettons qu'aucune rencontre n'ait pu avoir lieu avec les équipe des Centres Médicaux Sociaux, ce n'est pas faute de le vouloir entre professionnelles mais les périodes de confinements et donc de restriction, ainsi que les emplois du temps de chacune n'a pas facilité cette rencontre. Nous ferons en sorte que cette dernière puisse avoir lieu courant de l'année 2022.

Des réunions partenariales avec la CPAM ont permis de faire des points d'étapes concernant l'évolution de leur prise en charge (AME, CSS...) mais aussi comprendre le « circuit » des demandes effectuées auprès de leurs services. Nous notons un excellent travail de retour aux courriels envoyés avec une réponse dans les 24/48h pour des questions simples. Lorsque la demande est plus complexe, celle-ci est transférée vers d'autres services qui nous sont inconnus mais une réponse nous est toujours faite. Il est alors possible d'échanger directement avec le professionnel et ainsi comprendre au mieux la réponse qui nous est faite.

Un travail de partenariat important avec l'équipe de SODINEUF, bailleur social, s'est aussi confirmé tout du long de l'année. Cette connaissance permet une meilleure prise en charge du patient en lien avec son lieu de vie.

L'équipe de la PASS de Gisors a été rencontrée, une orientation a pu être faite afin qu'un patient puisse bénéficier du plateau médical dont elle dispose.

L'année dernière, un projet de la mission d'appui aux PASS de Neufchâtel en Bray était de continuer d'évaluer la pertinence qu'un second professionnel puisse intégrer l'équipe. Suite à l'accord de financement de l'ARS, ce projet est aujourd'hui réel.

## **2 Objectifs et projets pour l'année 2022**

L'arrivée d'une infirmière au sein de l'équipe de la mission d'appui aux PASS en avril 2022 va amener un regard sanitaire primordial afin de tendre vers une meilleure prise en charge des patients.

Nous nous sommes fixés comme premier objectif de reprendre activement les démarches d'Aller-Vers auprès de plusieurs structures :

- Les Resto du Cœur, où nous envisageons de mettre en place un calendrier trimestriel de présence lors des distributions alimentaires afin de présenter nos missions aux bénéficiaires et ainsi leur proposer notre accompagnement.
- Une action collective, est en cours d'élaboration avec le Centre Social L'Atelier de Blangy sur Bresle. L'idée est de présenter aux bénéficiaires de l'épicerie itinérante, les possibilités d'accès aux soins sur leur secteur de vie. Cette animation collective est organisée à raison de deux fois dans l'année. Nous évaluerons si elle doit être renouvelée.
- Une participation à la distribution alimentaire du Centre social de Bellencombre plus régulière pourra aussi être étudiée.
- Un lien important reste à travailler avec l'Escall, centre Social de Neufchâtel en Bray, un travail avait commencé via le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) mais la mission d'appui aux PASS n'a pas été sollicitée pour un second temps d'échange. Nous veillerons à reprendre contact avec eux.
- Un travail avec la mission locale pourrait être développé également. Nous devons également réfléchir à la mise en œuvre de permanences pour laisser le choix aux jeunes de venir de leur plein gré.

Des temps de réunions en équipe pourront aussi être développés tout au long de l'année. En effet, le changement de responsable de la mission d'appui aux PASS permet d'envisager des temps d'analyses des prises en charge mais aussi de réflexion autour des orientations possible. En ce sens, une participation aux réunions de la PASS de Rouen serait une idée. L'équipe pluridisciplinaire aiderait l'équipe de la mission d'appui aux PASS à la prise d'orientation.

## **3 Budget de l'année 2022**

La mission d'appui aux PASS est financée par l'Agence Régionale de Santé, via les missions d'intérêt générales. Son budget annuel est de 55 545€, à cela s'ajoute 30 000€ accordé pour l'ouverture du poste d'infirmière à la mission d'appui aux PASS. Aucune recette n'est générée par ce poste.

## **VII. Conclusions**

La mission d'appui aux PASS s'agrandit, elle devient ainsi une équipe pluridisciplinaire. Cette nouvelle équipe ouvre des perspectives de prise en charge toute autre. Un travail d'équipe est à construire ensemble.

Nous pouvons toutefois assurer que le territoire de la mission d'appui aux PASS reste important à couvrir. Une antenne de la PASS de DIEPPE doit se développer au sein du centre hospitalier d'EU courant de l'année 2022. Nous ignorons encore dans quelle configuration elle va prendre en charge les patients, ni quelles seront ses missions. Mais nous espérons qu'une orientation de patient sera réalisable et ceci dans leur intérêt.

L'année dernière, le délai d'attente pour un premier rendez-vous était d'environ 3 semaines, il est aujourd'hui de plus d'un mois si la situation du patient n'est pas considérée comme urgente (absence de protection maladie). Ce temps de prise en charge est incompressible du fait du territoire et des accompagnements qui restent essentiels au bon suivi de certains patients. Pour exemple, depuis le début de l'année, soit 3 mois, la mission d'appui aux PASS a déjà enregistré 17 nouveaux patients, sans pouvoir réorienter ou clôturer des accompagnements s'assurant qu'ils rentrent dans le droit commun.

## Annexe 1 : Plaquette d'informations



Centre Hospitalier Fernand LANGLOIS  
 4 Route de Gaillefontaine BP 93 76270 Neufchâtel-en-Bray  
 Tel : 02 32 97 56 56 Fax : 02 32 97 56 69  
 Email : direction@ch-neufchatel.fr  
 SIRET : 26760165600015

### Coordinatrice de la mission

d'appui P.A.S.S.

Amélie BRAUX

Centre hospitalier de  
 Neufchâtel en Bray  
 4, route de Gaillefontaine  
 76270 Neufchâtel en Bray

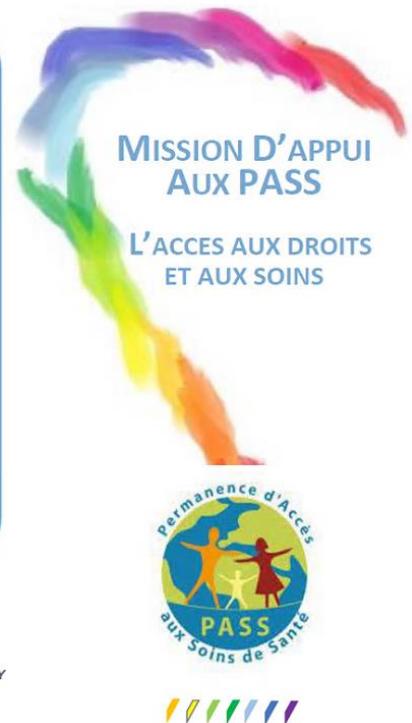
06 87 86 54 16

[abraux@ch-neufchatel.fr](mailto:abraux@ch-neufchatel.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique

CENTRE HOSPITALIER FERNAND LANGLOIS  
 4 route de Gaillefontaine 76270 NEUFCHATEL EN BRAY  
 « Imprimé par nos soins »

Mars 2020



## MISSION D'APPUI A LA PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE

### OBJECTIF

- L'ouverture, la mise à jour de vos droits à la couverture sociale,
- Un soutien dans vos démarches administratives de soin et de santé,
- Un accueil personnalisé et confidentiel

### INTERVENTIONS

- Ponctuelle, ou de façon plus durable à la restauration de vos droits et de vos soins,
- Sur des temps de permanences facilement accessible
- Et/ou à votre domicile
- En partenariat avec les acteurs sociaux dans votre intérêt.

### POURQUOI ?

Vous avez des problèmes, ou une absence de couverture sociale, un besoin d'information sur vos droits,

Vous avez besoin de consulter un médecin, une infirmière, un spécialiste,

Vous vous sentez isolé, perdu dans les démarches administratives et/ou de soin, ...

### Où ?

Canton de Neufchâtel en Bray,  
 Londinières, Saint-Saëns, Forges  
 lès Eaux, Bellencombre,  
 Aumale, Eu, Gournay en Bray,  
 Argueil, Blangy sur Bresle...

### Pour vos partenaires, la Mission en Appui PASS

- Accompagne les personnes en situation de rupture de droits et de soins,
- Aide à réduire les inégalités d'accès à la santé et les renoncements aux soins,
- Permet un retour à ses personnes dans le droit commun.

Annexe 2 : Fiche de Liaison

<b>Centre Hospitalier de Neufchâtel en Bray</b> <b>Mission Appui P.A.S.S.</b> ☎: 06 87 86 54 16 <b>abraux@ch-neufchatel.fr</b>	<b>FICHE DE LIAISON PARTENAIRES</b> <b>Mission appui P.A.S.S.</b>
---	--

**Partenaire Orienteur** : .....Nom du professionnel : .....Fonction :.....  
Prise de contact le : .... / ..... / ..... Tél. : ..... @ : .....

LA PERSONNE A ACCOMPAGNER

Rencontrée le : ..... / ..... / ..... Lieu du rdv : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : .....

Age : ..... ans Date de naissance : .... / .... / ..... Enfant(s) à charge OUI ☐ NON☐

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tél. : .....

Mail : .....

Demande de suivi :            médical            ☐            social            ☐

MOTIF DE L'ORIENTATION

Problématique semblant justifier une prise en charge :

Absence de ressources ☐	Minima sociaux☐	Absence de droits CPAM/mutuelle ☐
Isolement social ☐	Seul(e) au domicile ☐	Besoin aide à domicile ☐
Sans abri ☐	Logement insalubre ☐	Logement inadapté ☐
Difficultés liées à la langue ☐	Difficulté de mobilité ☐	Santé ☐
Troubles cognitifs et/ou du comportement ☐	Autre ☐ .....	

Problématique connue ou abordée avec la personne ? :            OUI ☐            NON ☐

SUIVI DE LA DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

(A REMPLIR PAR LA MISSION D'APPUI P.A.S.S.)

Rendez-vous le : ..... / ..... / ..... Présence    OUI ☐            NON

Commentaire : .....

.....

.....

Démarrage de l'accompagnement : OUI ☐    NON ☐ si non, motif : .....

Annexes 3 : liste des partenaires de la mission d'Appui aux PASS de Neufchâtel en Bray

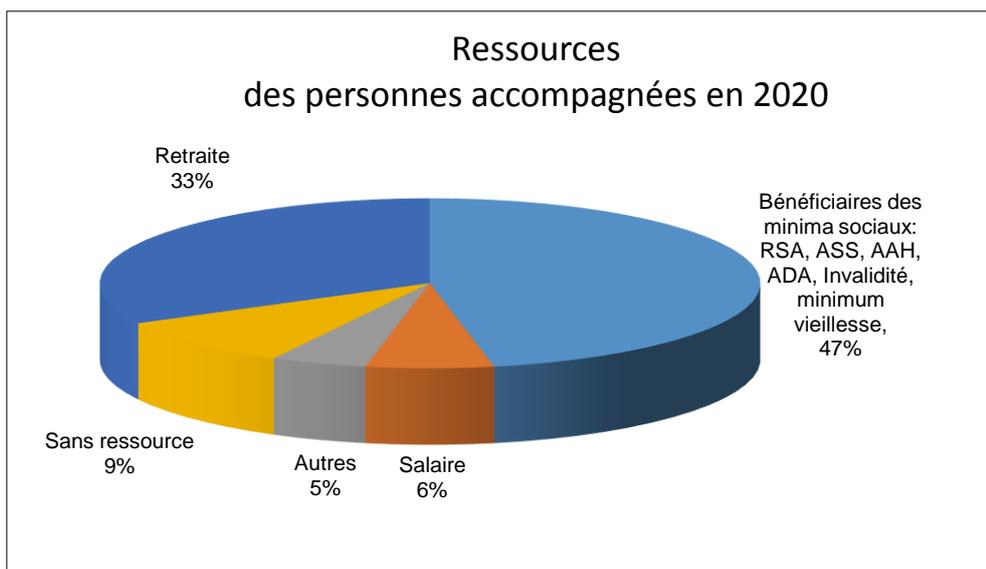
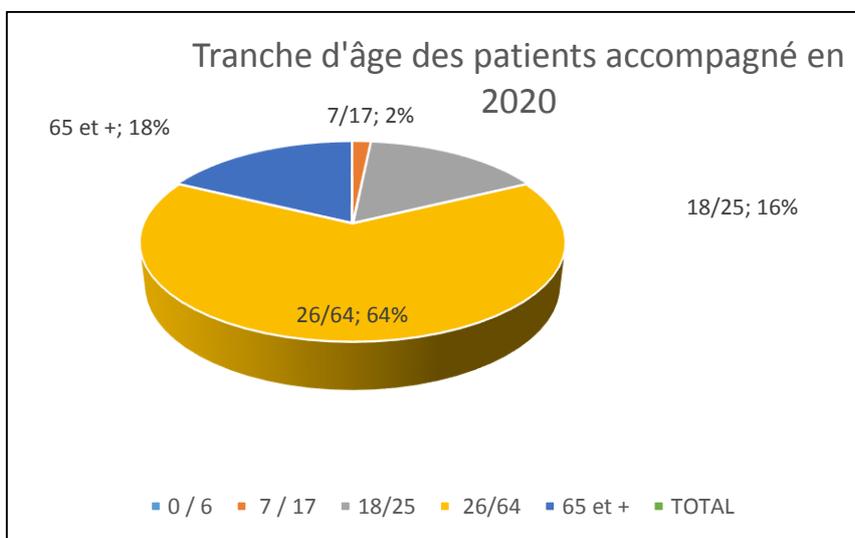
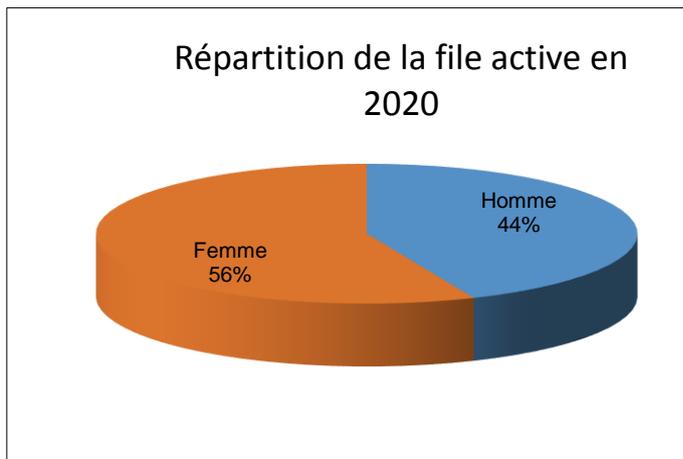
Partenaires			
	Adresse Postale	Téléphone	Adresse mail
CLS « Pays de BRAY »,	Maison de services Boulevard Marechal Joffre 76270 Neufchâtel en Bray	Mme BALLEUX 02 32 97 56 14	<a href="mailto:shirleyballeux@paysdebray.org">shirleyballeux@paysdebray.org</a>
CLS « Les villes Sœurs »	18, Avenue Jacques Anquetil 76260 Eu	Mme QUENU 02 27 28 07 38	<a href="mailto:dquenu@villes-soeurs.fr">dquenu@villes-soeurs.fr</a>
PTA – « Bray Bresle »	8, route d'AUMALE 76270 Neufchâtel en Bray	02 32 97 41 75	<a href="mailto:coordoptabresle@gmail.com">coordoptabresle@gmail.com</a>
PTA – « Dieppe Caux Vallée »	place principale Bacqueville en Caux	M Giovanni 07 60 11 51 60	<a href="mailto:giovanni.gerald@ptacdv.fr">giovanni.gerald@ptacdv.fr</a>
CLIC « Vallée de la Bresle »	4, route d'Aumale 76270 Neufchâtel en Bray	02 35 93 02 13	<a href="mailto:clic-paysdebray@orange.fr">clic-paysdebray@orange.fr</a>
CLIC MAIA « Bray »	8, rue du Petit Fontaine 76340 Blangy sur Bresle	02 32 97 51 95	<a href="mailto:clicdelavaleedelabresle@orange.fr">clicdelavaleedelabresle@orange.fr</a>
Cabinet infirmière Neufchâtel en Bray			<a href="mailto:scp.infirmieresneufchatel@gmail.com">scp.infirmieresneufchatel@gmail.com</a>
Centre de Planification Familial	4, rue de Gaillefontaine 76270 Neufchâtel en Bray	02 32 97 51 26	
Hôpital de EU	2, rue de Clèves 76260 EU	02 27 28 22 22	
Hôpital de GOURNAY en BRAY	30 Avenue de la 1er Armée Française, 76220 Gournay-en-Bray	02 32 89 90 60	
Maison de santé de Neufchâtel en Bray	8, rue d'Aumale 76270 Neufchâtel en Bray	02 35 93 02 29	<a href="mailto:coordo.msp@gmail.com">coordo.msp@gmail.com</a>

Partenaires			
	Adresse Postale	Téléphone	Adresse mail
CCAS Londinières	mairie De Londinières 2 Rue Général de Gaulle 76660 Londinières	Resp: Mme BILOQUET 06 07 57 11 17	<a href="mailto:mairiedelondinieres@orange.fr">mairiedelondinieres@orange.fr</a>
CCAS Le Tréport	mairie du Tréport Rue François Mitterrand CS 70001, 76470 Le Tréport	Resp: M Senecal	<a href="mailto:clalonde@ville-le-treport.fr">clalonde@ville-le-treport.fr</a>
CCAS Gournay	Maison Cressent 7, rue Legrand Baudu 76220 Gournay en Bray	Resp: Mme COME	<a href="mailto:ccas@gournay-en-bray.fr">ccas@gournay-en-bray.fr</a>
CCAS Forges les Eaux	place Brévière 76440 Forges Les Eaux	Resp: Mme DUFLOT 02 B32 89 94 20	<a href="mailto:aideadomicile@forgesleseaux.fr">aideadomicile@forgesleseaux.fr</a>
CCAS Criel sur Mer	mairie de Criel sur Mer	Resp: Mme Colmar 02 35 50 52 37	<a href="mailto:l.colmard@criel-sur-mer.fr">l.colmard@criel-sur-mer.fr</a>
CCAS Eu	mairie de Eu	Resp: Mme TURPIN 02 35 50 18 24	<a href="mailto:ccas.eu@gmail.com">ccas.eu@gmail.com</a>
Centre Social « L'Ancre » Le Tréport	chemin des Veillées 76470 Le Tréport	02 27 28 06 50	lanragewanadoo.fr
Centre Social « Pastel » Mesnil Réaume	24B, rue Delcourt 76260 Mesnil Réaume	M VITECOQ 02 35 50 03 14	<a href="mailto:centre.pastel@wanadoo.fr">centre.pastel@wanadoo.fr</a>
Centre Social « L'Escall » Neufchâtel en Bray	Boulevard Albert Charvet 76270 Neufchâtel en Bray	M BULTE 02 32 97 47 30	<a href="mailto:escall@neufchatelenbray.fr">escall@neufchatelenbray.fr</a>
Centre Social « L'Atelier » Blangy sur BRESLE	62, Rue Saint Denis 76340 Blangy sur Bresle	Mme DELEBECQUE 02 27 28 06 50	<a href="mailto:direction.latelier@outlook.fr">direction.latelier@outlook.fr</a>
Centre Social Rayon de Soleil Eu	56, rue Paul Bignon 76260 Eu	M ROUTIER 02 35 40 26 68	<a href="mailto:viesociale.rayondesoleil76260@gmail.com">viesociale.rayondesoleil76260@gmail.com</a>
Centre Social "Caravelle" Bellencombres	24, rue de l'audience 76680 BELLENCOMBRE	Mme Lepatezour	<a href="mailto:julie.caravelle@orange.fr">julie.caravelle@orange.fr</a>
Partenaires			

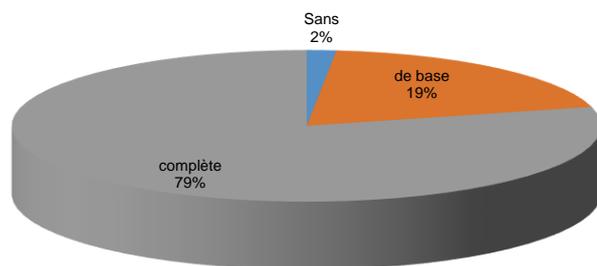
	Adresse Postale	Téléphone	Adresse mail
Com Com CC4R - Action Social	24, boulevard de Sévigné 76440 Forges les eaux	06 44 22 04 82	<a href="mailto:h.delatour@cc4rivieres.com">h.delatour@cc4rivieres.com</a>
ACSAD	17, rue Saint Julien 76880 Arques la Bataille	02 35 85 54 08	<a href="mailto:acasd@orange.fr">acasd@orange.fr</a>
PEP 76	4, rue du Bac 7600 Rouen	02 35 07 82 10	
Alcool Addict'76	maison Jacques Prevert rue Montigny 76200 DIEPPE	06 25 37 33 92 02 32 97 09 03	<a href="mailto:langlois.gerard76680@laposte.net">langlois.gerard76680@laposte.net</a>
Inser Santé	13, rue de la Corderie 76194 Yvetot	02 35 95 27 05	<a href="mailto:inser.sante@wanadoo.fr">inser.sante@wanadoo.fr</a>
La Boussole	34, rue Pierre Corneille 76300 Sotteville lès Rouen	02 35 50 59 70	<a href="mailto:siege.social@laboussole.asso.fr">siege.social@laboussole.asso.fr</a>
CSAPA	HÔPITAL PASTEUR VALLERY RADOT 17, rue Pierre et Marie Curie 76360 Barentin	02 35 92 82 58	<a href="mailto:virginie.guillotin@chbarentin.fr">virginie.guillotin@chbarentin.fr</a>
Restos Du Cœur	rue de Flandre 76270 Neufchâtel en Bray	02 32 97 95 65	<a href="mailto:ad76a.neufchatel@restoducoeur.org">ad76a.neufchatel@restoducoeur.org</a>
Agir en Bray	La Recyclerie 1 bis, rue Jossier 76270 Neufchâtel en Bray	02 35 93 43 88	<a href="mailto:jeanpaul.pilard@agirenbray.org">jeanpaul.pilard@agirenbray.org</a>
CPAM	50, avenue de Bretagne 76100 Rouen cedex 1	3646	
Partenaires			
	Adresse Postale	Téléphone	Adresse mail

Mob' Action	rue Alfred Lemarchand 76270 Neufchâtel en Bray	M CAPON 07 64 17 43 46	<a href="mailto:jscapon@udaf76.fr">jscapon@udaf76.fr</a>
Auto SAGE	26, RUE Felix Faure 76220 Gournay en Bray	M DELABOUGLISE 06 85 16 69 98	
AARPB La Brèche PTS	358, route de Paris 76440 Saumon la Poterie	Resp: Mme MAILLET 02 77 25 00 25	<a href="mailto:p.maillet@aarpb-labreche.fr">p.maillet@aarpb-labreche.fr</a>
Mission Locale du Talou	17, rue des Cordelières 76270 Neufchâtel en Bray	02 35 93 71 61	<a href="mailto:frederic.munin@mlr.talou.org">frederic.munin@mlr.talou.org</a>
Sodineuf	rue Gustave Flaubert 76270 Neufchâtel en Bray	Mme PINEL 02 32 97 46 80	<a href="mailto:s.pinel@sodineuf.fr">s.pinel@sodineuf.fr</a>
La Gournaisienne	13, boulevard Montmorency 76220 Gournay en Bray	M GODEBOUT 02 35 90 04 76	<a href="mailto:hlm.gournay@wanadoo.fr">hlm.gournay@wanadoo.fr</a>
ADMR	Neufchâtel en Bray	02 32 93 96 11 02 32 93 26 11	laboutonniere@fede76.admr.org lestroissources@fede76.admr.org
MSA	24, place Notre Dame 76270 Neufchâtel en Bray	02 35 60 06 00 02 35 12 71 39	
Forges Solidarité	distribution de colis alimentaire sur Forges les Eaux	02 77 25 12 78	<a href="mailto:albell@sfr.fr">albell@sfr.fr</a>
CMP Forges/Gournay/ NFT	Avenue des Sources 1bis, 76440 Forges Les Eaux	02 35 09 33 80	<a href="mailto:nathalie.lhostis@ch-lerouvray.fr">nathalie.lhostis@ch-lerouvray.fr</a>
CMP Dieppe Caux vallée de la Bresle	4, rue Alexandre Dumas 76200 Dieppe	02 35 82 43 40	
SPIP	1, rue Iréné Bourgeois 76200 Dieppe	Dce Mme GUELLEC 02 50 10 19 00	<a href="mailto:valerie.guellec@justice.fr">valerie.guellec@justice.fr</a>

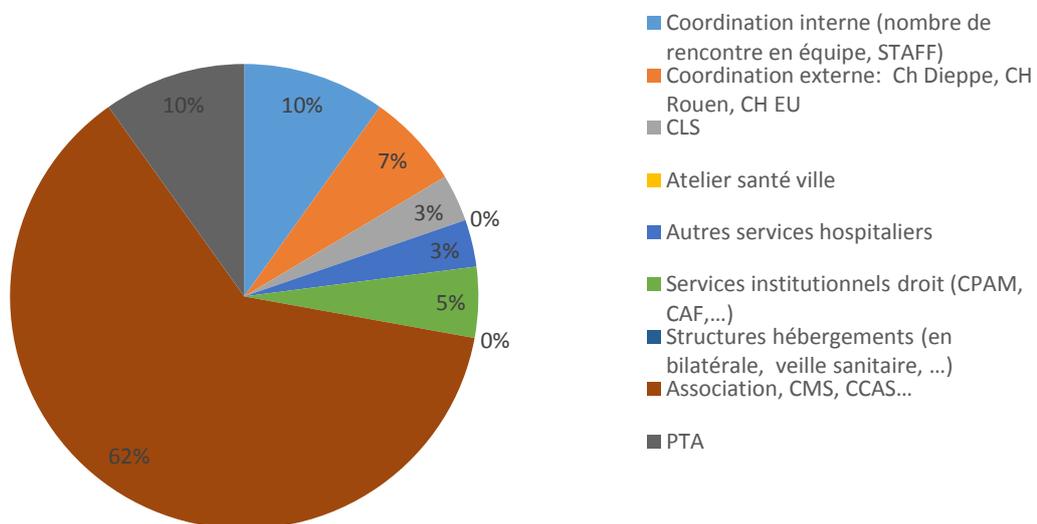
#### Annexe 4 : Rappel des chiffres de l'année 2020



### Situation de la couverture sociale à l'arrivée en 2020



### Réunion de coordination 2020



## Annexe 5 : Lettre d'intention pour Appel à projet : Projet de développement de l'Aller-Vers



**PERMANENCES D'ACCES AUX SOINS DE SANTE  
DEVELOPPEMENT DE L'ALLER VERS**

**Projet présenté par la PASS de :** CH de Neufchâtel en Bray

4, Route de Gaillefontaine

76270 Neufchâtel en Bray



**Personne référente du projet :** Amélie BRAUX, coordinatrice de la mission d'appui aux PASS

### **Projet porté en lien avec**

- Autre PASS : Cette mutualisation pourrait-être réfléchié avec les PASS de ROUEN, de DIEPPE et de GISORS. Pour autant, la mutualisation n'a pas encore été abordée du fait de la distance entre les différents sites et les congés estivaux.

### **Eléments de diagnostic :**

La mission d'appui aux PASS du territoire de Neufchâtel en Bray est mobile. Elle est rattachée au centre hospitalier Fernand LANGLOIS de Neufchâtel en Bray et s'inscrit dans le dispositif des PASS.

Elle intervient dans les zones dites « blanches » : canton de Neufchâtel en Bray, canton de Gournay en Bray, et canton d'Eu, soit 177 communes. Dans le cadre de ses accompagnements la mission d'appui aux PASS a la possibilité de s'appuyer sur les PASS du territoire (Rouen, Dieppe, Gisors).

La mission d'appui aux PASS permet aux personnes les plus précaires et éloignées du soin de retourner dans le droit commun. Dans les secteurs les plus éloignés des PASS, le professionnel de la mission d'appui vise à répondre aux besoins sanitaires et sociaux des personnes repérées principalement par les partenaires de ces territoires et les participations aux distributions alimentaires. Au premier accueil, le professionnel évalue et oriente vers les dispositifs de droit commun ou accompagne la personne le temps nécessaire.

Les objectifs de ce dispositif sont:

- Permettre l'accès aux droits et aux soins,
- Lutter contre le renoncement aux soins,
- Eviter le recours inadapté aux urgences,
- Coordonner le parcours de santé sur les territoires isolés dits « blancs » à la croisée de plusieurs PASS.

La coordinatrice en poste est employée à temps plein en contrat à durée indéterminée. Elle bénéficie d'un bureau individuel adapté à recevoir des patients, d'un véhicule de service, d'un téléphone professionnel et d'un ordinateur portable. Elle est sous la responsabilité du directeur délégué.

#### **Pratique / expériences d'aller vers déjà engagées :**

La coordinatrice de la mission d'appui aux PASS a développé un réseau important de partenaires en rencontrant plus d'une trentaine d'associations sur l'année 2020. A chaque rencontre, les missions respectives des équipes ont été présentées pour ensuite réfléchir au travail réalisable ensemble.

Les rencontres avec les associations effectuant des distributions de colis alimentaires, Caravelle, Ei2R, l'épicerie itinérante de l'Atelier ont permis d'aller au-devant des personnes en situation de précarité et leur proposer une aide, un soutien personnalisé dans la reprise de leur situation médicale. 39% des patients ont ainsi été repérés. Un travail a été engagé avec chacun d'eux et des relais vers les professionnels adaptés ont été effectués, lorsque cela était nécessaire. L'aller-vers est déjà une pratique essentielle et très intéressante réalisée par la mission d'appui aux PASS.

Une fois l'accès aux droits et aux soins mis en place, la mission d'appui aux PASS oriente vers les professionnels ressources adaptés à la situation pour la suite de l'accompagnement. Une rencontre tripartite est souvent organisée.

Les structures associatives représentent 46% de la totalité des accompagnements. Ensuite viennent, les services de la ville puis les services du département représentant à eux deux 26% des orientations.

Dans le cadre de l'aller-vers, les patients en situation de précarité sont, pour la plupart, non repérés par les professionnels du secteur du social mais également par les médecins. Ce repérage par le biais du soin est une première approche pour leur faire reprendre confiance en eux puis continuer de se prendre en charge pour avancer dans leurs actes du quotidien, dans leurs soins.

Les patients accompagnés vivent à 47% avec les minimas sociaux (RSA, ASS, AAH, invalidité et minimum vieillesse) ce qui représente la moitié des personnes rencontrées. Pour la plupart d'entre elles, leurs difficultés financières ont pour conséquence de se focaliser sur le plus important, soit la médecine générale. Pour beaucoup, aller voir son médecin traitant (quand ils arrivent à en avoir un) reste une démarche connue et facilitée par la proximité ainsi que les consultations à domicile. Cependant, lorsque des examens complémentaires ou des consultations chez des spécialistes sont prescrits et que cela nécessite un déplacement, les patients stoppent le suivi médical, du fait de leur isolement social et de leurs difficultés à se déplacer.

Nous avons accompagné 33% de patients retraités. La moitié de ces patients vit avec le minimum vieillesse. Mais deux étaient en dessous du seuil de 902€ par mois, n'ayant pas les 65 ans nécessaires pour en bénéficier. Les autres patients vivent avec des revenus dits « corrects » (reste à vivre au-delà de 600€). Une personne a pu être ainsi repérée lors d'une distribution alimentaire sur la commune de Foucarmont (76). La coordinatrice allant à domicile a pu ainsi évaluer la situation sanitaire très complexe et refaire le lien avec l'assistante sociale de secteur mais surtout avec le médecin traitant que cette patiente n'avait pas vu depuis longtemps.

Pour autant, l'accès aux soins est entravé par leur difficulté de mobilité et un manque de médiation lors des rendez-vous chez les spécialistes. Les difficultés de compréhension des patients sont également une complication dans leur parcours de soin lors des rendez-vous médicaux. Nous observons que pour beaucoup d'entre eux, s'exprimer lors de consultations est très compliqué. L'accompagnement par la mission d'appui aux PASS prend alors tout son sens. Nous observons même une prise en charge différente par le spécialiste, voire mieux adaptée.

**Description du projet de développement de l'aller vers (objectifs, organisation proposée, moyens mobilisés) :**

Aujourd'hui la mission d'appui aux PASS est assurée par une professionnelle, qui doit faire les visites à domicile, le suivi et gestion des dossiers, le travail de secrétariat, mais également les rencontres avec les partenaires pour continuer de développer cette mission et la participation aux réunions.

Le projet vise à financer un poste infirmier en complément du poste existant de travailleur social et ainsi développer plusieurs objectifs :

- **Limiter les mises en danger du professionnel lors des visites à domicile et notamment lors de la première évaluation ou des situations complexes.**

En effet, certaines visites sont possibles avec un partenaire du territoire, mais il n'est pas toujours facile de « trouver » un professionnel pour se rendre au domicile des patients que nous ne connaissons pas. Certains patients sont des personnes isolées, souffrant parfois de troubles psychologiques mais aussi d'addictions (alcool, drogues..). Dans ces situations, les visites à domicile, pourtant essentielles, sont rendues compliquées par le caractère de mise en danger. La prise en charge du patient tant dans son parcours de soin que son parcours d'accès à ses droits, est alors incomplète.

Le recrutement d'un-e Infirmier-e Diplômé-e d'Etat serait un plus pour la mission d'appui aux PASS afin d'une part d'éviter certaines intervention isolées et d'autre part de faciliter la prise en charge, notamment quand la situation sanitaire est très dégradée.

- **Améliorer les prises en charge des patients et leurs délais.**

- Réaliser des évaluations sanitaires et sociales grâce aux compétences complémentaires de l'infirmière et du travailleur social.

- Développer les missions sur l'ensemble du territoire d'intervention de la mission d'appui aux PASS.

Le territoire d'intervention est vaste et les situations des patients sont complexes. Beaucoup de partenaires orientent vers la mission d'appui. La difficulté actuelle est de répondre à l'ensemble des besoins des patients en maintenant la qualité des accompagnements et le « allers-vers » nécessaire. Actuellement 49 patients suivis en file active. L'aller-vers est rendu compliqué à mettre en œuvre, au risque d'avoir trop d'accompagnement nuisant ainsi à une bonne prise en charge. Ce second professionnel serait un atout pour reprendre et de renforcer l'aller-vers et ainsi le pérenniser.

**Mutualisations envisagées :**

Une mutualisation pourrait être envisagée avec les PASS de Rouen, Dieppe, et Gisors, mais ceci n'a pas encore pu être abordé.

Une mutualisation avec les centres sociaux qui effectuent les distributions alimentaires serait aussi largement utile pour assurer des repérages de situations.

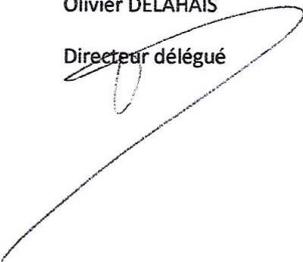
De même, en lien avec certains CCAS, l'idée de bus santé a été évoquée avec l'intervention de la mission d'appui aux PASS pour continuer de travailler l'accès aux soins après le premier rendez-vous. Il s'agit ainsi de veiller à la continuité des soins, mais aussi de repérer les patients qui n'ont pas recours aux soins.

**Demande de soutien financier (préciser le montant et la nature) :**

Le soutien financier a été estimé à 45 000€. Cette somme couvrirait le traitement annuel d'un professionnel à temps plein, ainsi que les frais inhérents à l'utilisation du véhicule de service déjà utilisé par la mission d'appui aux PASS actuelle.

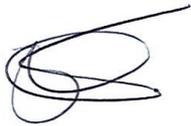
Olivier DELAHAIS

Directeur délégué



Amélie BRAUX

Coordinatrice mission d'appui au PASS



## Annexe 6 : Réponse de l'ARS – Projet de développement de l'Aller-Vers



Rouen, le 7 décembre 2021

Affaire suivie par :  
**Christelle GOUGEON**  
Responsable du pôle PPS  
Direction de la Santé Publique  
Pôle Prévention Promotion de la Santé  
Mél. : christelle.gougeon@ars.sante.fr  
Tél. : 02 32 18 32 13 – 06 47 07 32 14

**Monsieur Olivier DELAHAIS**  
Directeur délégué  
Centre Hospitalier de  
Neufchâtel-en-Bray  
4 route de Gaillefontaine  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

Réf : DSP/PASS/EE

**Objet :** Mission d'appui aux PASS - Projet de développement de l'aller vers.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la mesure 27 du Ségur de la Santé, vous avez déposé un projet visant le développement de « l'aller vers », la Mission d'Appui aux PASS de votre établissement. Je vous en remercie, ainsi que la coordinatrice de la mission, de la réflexion conduite.

Suite à l'instruction des projets, je vous informe de la décision de vous accorder une augmentation de la MIG correspondante à hauteur de 30 000 €.

Je compte sur votre implication pour que le projet global de la Mission d'Appui aux PASS puisse prendre en compte les efforts d'ouverture, de mutualisation et être actualisé en fonction de ces éléments.

Je vous rappelle que votre établissement dispose d'une MIG initiale de 59 545 € pour le fonctionnement de la PASS.

Je vous remercie de veiller à ce que les montants correspondants soient bien utilisés dans ce cadre.

Pour de plus amples informations, vous pouvez prendre contact avec Madame Emmanuelle EVREUX, chargée de mission prévention pour le territoire de démocratie sanitaire de Dieppe (tel : 02 32 18 32 49).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général

Thomas DEROUCHE

Agence Régionale de Santé de  
Normandie  
Site Annexe  
31, rue Malouet  
76000 ROUEN  
Tél : 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



## GLOSSAIRE

**AAH** : Allocation Adultes Handicapés

**AME** : Aide Médicale d'Etat

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**ASS** : Allocation de Solidarité Active

**CCAS** : Centre Communale d'Action Sociale

**CLIC** : Centre Locale d'Information et de Coordination

**CMP** : Centre Médico Psychologique

**COS** : Commission d'Optimisation des Séjours

**CSS** : Couverture Santé Solidaire

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CSAPA** : centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions

**MAIA** : Méthode d'Action pour l'intégration des services d'Aide pour l'Autonomie

**MAS** : Mission Accompagnement Santé

**PASS** : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

**PTA** : Plateforme Territoriale d'Appui

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médicosocial pour Adultes Handicapés

**SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

**SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation